

①⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: **80401840.6**

⑤① Int. Cl.³: **F 21 V 17/00, F 21 S 3/02,**
F 21 V 23/00

②② Date de dépôt: **22.12.80**

④③ Date de publication de la demande: **30.06.82**
Bulletin 82/26

⑦① Demandeur: **S.A CLAREL, Zone Industrielle de**
Saint-Quentin, F-02000 Rouvroy (FR)

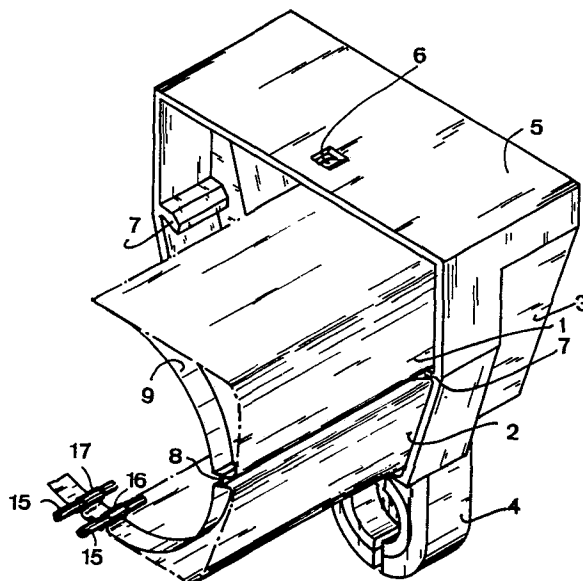
⑦② Inventeur: **Desombre, Gilles, 11, Rue Echevin,**
F-59390 Lys-Lez-Lannoy (FR)
Inventeur: **Sevin, Jean-Marie, 24, Rue Claude Debussy,**
F-Baisieux (FR)
Inventeur: **Haroux, Gérard, 63 bis, Rue Jules Therry,**
F-59115 Leers (FR)

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI**
LU NL SE

⑦④ Mandataire: **Bossard, Franz et al, ACEC - Service des**
Brevets Boîte Postale 4, B-6000 Charleroi (BE)

⑤④ **Appareil d'éclairage pour lampes fluorescentes.**

⑤⑦ Un appareil d'éclairage pour lampes fluorescentes du type réglette constitué par une semelle (1) en tôle supportant des accessoires de lampe tels que démarreur, self de ballast et une paire de supports (3) de socle (4), fixés aux deux extrémités de la semelle (1), et par un capot (2) recouvrant la semelle (1), retenu dans les deux supports (3) de socle et écarté de la semelle (1) par des bourrelets (7) distanciers dans les supports (3) de socle (4), comprend au moins un élément distancier élastique (8, 10) inséré dans la fente entre la semelle (1) et le capot (2), au moins à proximité immédiate de la self de ballast (12), maintenu par un étrier (11) ou un bracelet (9) élastique.



APPAREIL D'ECLAIRAGE POUR LAMPES FLUORESCENTES.

Dans le brevet français 2 317 591, on a décrit un appareil d'éclairage pour lampes fluorescentes du type réglette comprenant une semelle en tôle supportant des accessoires de lampe tels que démarreur, self
5 de ballast et au moins une paire de supports de socle fixés aux deux extrémités de la semelle. La semelle est recouverte par un capot retenu dans les deux supports de socle en matière isolante et écarté de la semelle par des bourrelets distanciers dans ces supports de socles.

Dans ces appareils d'éclairage connus, des bruits peuvent apparaître
10 lorsque la self de ballast présente un flux de dispersion au delà d'un certain seuil. D'autre part, le fait que le capot est complètement isolé de la semelle peut être une source de danger en cas d'un défaut d'isolation du câblage qui met sous tension le capot.

L'invention a pour but d'éviter ces inconvénients. Elle est caractérisée en ce qu'au moins un élément distancier élastique est inséré
15 dans la fente entre la semelle et le capot, au moins à proximité immédiate de la self de ballast. L'élément distancier élastique est de préférence en métal, afin d'assurer en même temps le contact électrique entre capot et semelle.

L'invention est expliquée ci-dessous par rapport à deux variantes représentées aux figures 1 et 2. La figure 1 est une vue en perspective partiellement coupée; la figure 2 est une coupe transversale à travers un appareil d'éclairage du type réglette, non équipé de lampe.

A la figure 1, un appareil d'éclairage pour lampes fluorescentes
25 est composé d'une semelle 1, d'un capot 2 et de deux supports 3 de socle 4. Le support 3 comprend une plaque de base 5 sur laquelle repose la semelle 1. Dans la plaque de base 5 est ménagé au moins une ouverture 6 permettant de verrouiller la semelle 1 dès qu'elle est enfichée à fond dans le support 3 de socle 4.

La moitié gauche supérieure du support 3 de socle 4 est montrée
30 vide, et pour plus de clareté, une partie de la semelle 1 est enlevée pour laisser apparaître la conformation de l'intérieur du support 3. On voit ainsi notamment, en entier, un bourrelet 7 séparant les arêtes de la semelle 1 de celles du capot 2

La semelle 1 peut supporter, comme cela est en soi bien connu, des
35 dispositifs auxiliaires pour lampes fluorescentes tels que démarreur

condensateur, self de ballast etc., non représentés.

Lorsqu'une self de ballast présente un flux de dispersion d'une certaine importance, et si, comme c'est généralement le cas, la semelle 1 et le capot 2 sont en acier, ces deux éléments peuvent commencer à vibrer et faire du bruit. Pour éviter cela, un élément distancier élastique, en l'occurrence une boucle 8 d'un bracelet 9 en acier, est inséré dans la fente entre la semelle et le capot. Le bracelet 9 est de préférence placé à l'endroit où est fixée la self de ballast, par exemple au milieu de la self; ou deux bracelets 9 sont placés aux deux extrémités de la self, non représentée.

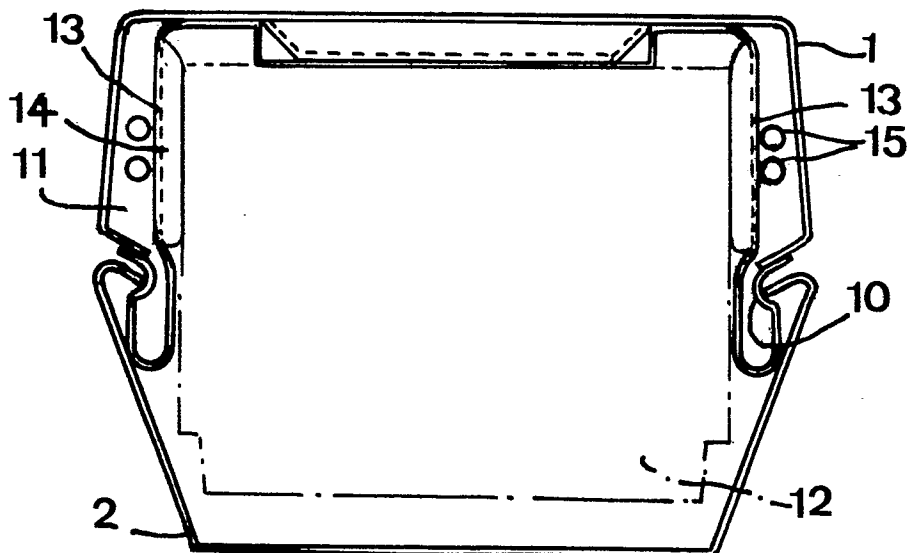
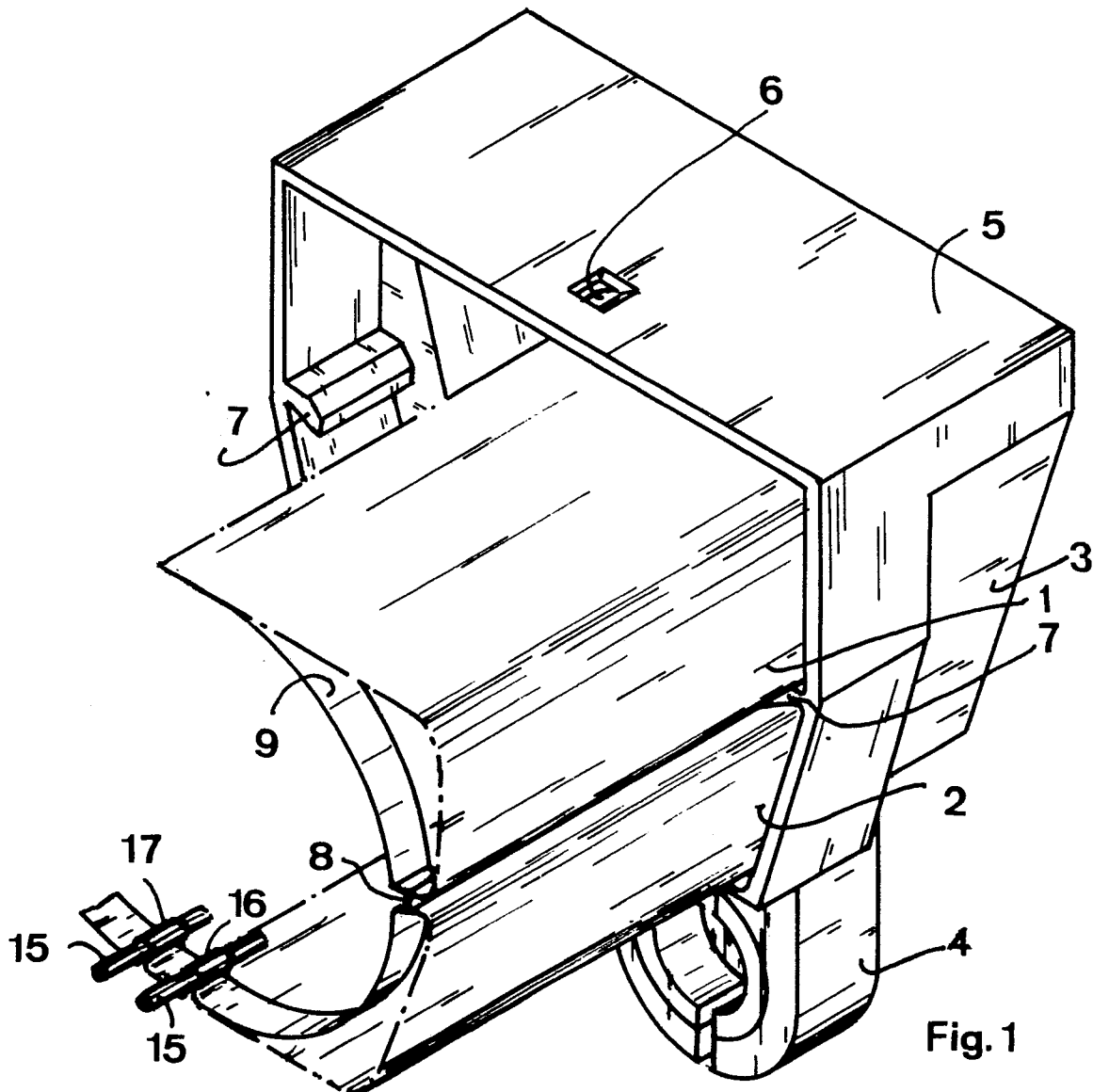
Le fait d'utiliser un distancier élastique en métal conducteur d'électricité permet de connecter le capot 2 au potentiel de la semelle et d'éviter qu'en cas de défaut d'isolement, le capot puisse se trouver sous tension et provoquer un accident lorsqu'une personne est amenée à le toucher.

Une variante de l'invention est montrée à la figure 2. Le distancier élastique se présente ici sous forme de boucles 10 aux extrémités d'un étrier 11 également en un ruban métallique, maintenu par la self de ballast 12. Cette variante permet d'atteindre une mise à la terre sûre du capot 2 via le boîtier de la self de ballast 12 même si le capot 2 et le boîtier de la self 12 sont recouverts de couches de peinture. Pour ce faire, la boucle 10 est conformée de manière à ce que l'arête coupée de la tôle constituant le capot 2 appuie dans une direction approximativement perpendiculaire sur une partie de la boucle 10 de manière que la tôle nue qui apparaît sur cette arête entre en contact franc avec la boucle 10. De plus, les branches latérales de l'étrier 11 présentent des nervures ou parties bombées 13 dont les bords acérés 14 sont appliqués sur le boîtier de la self 12 et percent en le griffant un revêtement de peinture de ce boîtier pour assurer un bon contact électrique. Les parties bombées 13 servent à écarter du boîtier de la self 12 les fils d'alimentation 15 de l'appareil pour éviter leur échauffement au contact avec le boîtier de la self de ballast.

Le bracelet 9 (fig.1) peut comprendre des boucles 16 et 17 dans lesquelles sont maintenues les fils d'alimentation 15. Ces boucles 16 et 17 peuvent être disposées notamment aux endroits voisins du sommet du capot 2, comme montré à la figure 1. En vue des exigences d'isolation double, le bracelet 9 peut être gainé, au moins à l'endroit des boucles.

REVENDICATIONS.

1. Appareil d'éclairage pour lampes fluorescentes du type réglotte constitué par une semelle (1) en tôle supportant des accessoires de lampe tels que démarreur, self de ballast et une paire de supports (3) de socle (4) fixés aux deux extrémités de la semelle (1) et par un capot (2) recouvrant la semelle (1) retenu dans les deux supports (3) de socle et écarté de la semelle (1) par des bourrelets (7) distanciers dans les supports (3) de socle (4),
- 5 caractérisé en ce qu'au moins un élément distancier élastique (8,10) est inséré dans la fente entre la semelle (1) et le capot (2), au moins à proximité immédiate de la self de ballast (12).
- 10 2. Appareil suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément distancier élastique (8,10) est en métal.
3. Appareil suivant une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que l'élément distancier élastique est supporté par un étrier (11) ou
- 15 bracelet (9) élastique.
4. Appareil suivant la revendication 3, caractérisé en ce que l'étrier (11) ou le bracelet (9) présente des moyens pour écarter les fils d'alimentation du boîtier de la self (12).
- 20 5. Appareil suivant la revendication 3, caractérisé en ce que des arêtes acérées (14) de parties bombées (13) du support (11) de l'élément distancier (10) établissent le contact électrique à travers une couche de peinture du boîtier de la self (12).
6. Appareil suivant la revendication 2, caractérisé en ce que l'arête coupée de la tôle formant le capot (2) appuie dans une direction approximativement perpendiculaire sur une partie de la boucle (10).
- 25 7. Appareil suivant une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'élément distancier élastique comprend des boucles (16,17) dans lesquelles sont maintenues les fils d'alimentation 15.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0054594

Numéro de la demande

EP 80 40 1840

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
D/A	<u>GB - A - 971 967 (THORPE)</u> * figure 2 * --	1	F 21 V 17/00 F 21 S 3/02 F 21 V 23/00
	<u>DE - A - 1 539 565 (SIEMENS)</u> * page 7, lignes 4-15; figure 7 * --	1	
	<u>FR - A - 2 317 591 (CLAREL)</u> * figure * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			F 21 V F 21 S
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		19-08-1981	FOUCRAY